

INVALIDITÉ & RETRAITE PROGRESSIVE



Ce qui change à partir de 2026

! Principe clé

Invalidité et retraite progressive ne se cumulent plus.

À compter de 2026, le passage en retraite progressive entraîne le **remplacement automatique** de la pension d'invalidité par une fraction de pension de retraite.

Comprendre la logique

Ce qui change en 2026



Pension d'invalidité

- Catégorie 1, 2 ou 3 versée par la CPAM
- Compense une perte de capacité de travail avant l'âge legal de depart en retraite



Retraite progressive

- Versée par l'Assurance vieillesse
- Permet de réduire son temps de travail tout en percevant une partie

INVALIDITÉ



RETRAITE (progressive ou complète)

- La pension d'invalidité cesse.
- Elle est remplacée par une fraction de pension de retraite.
- Aucun cumul possible.



Point de vigilance

- **Pas de maintien** automatique du niveau de revenu
- **Baisse de revenus** possible



Vous êtes concerné(e) ?

- ☒ Faites une simulation
- ☒ Évaluez l'impact financier
- ☒ Contactez les organismes compétents